



NOTE DE SYNTHÈSE

CG – CA 2023 ET BS

2024

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – BUDGET EAU
POTABLE – BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET
CENTRE AQUATIQUE

1 sur 34

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240605-DELIB-2024-046-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

[Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2023 du budget COMMUNAL

Le Compte de Gestion 2023 du Budget COMMUNAL se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**

- *LES RECETTES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élèvent à 16 937 617.97€

- *LES DEPENSES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 17 154 287.13€

- **Section d'investissement**

- *LES RECETTES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des recettes d'investissement s'élèvent à 4 955 036.37€

- *LES DEPENSES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des dépenses d'investissement s'élèvent à 3 077 154.93€

2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2023 du budget COMMUNE

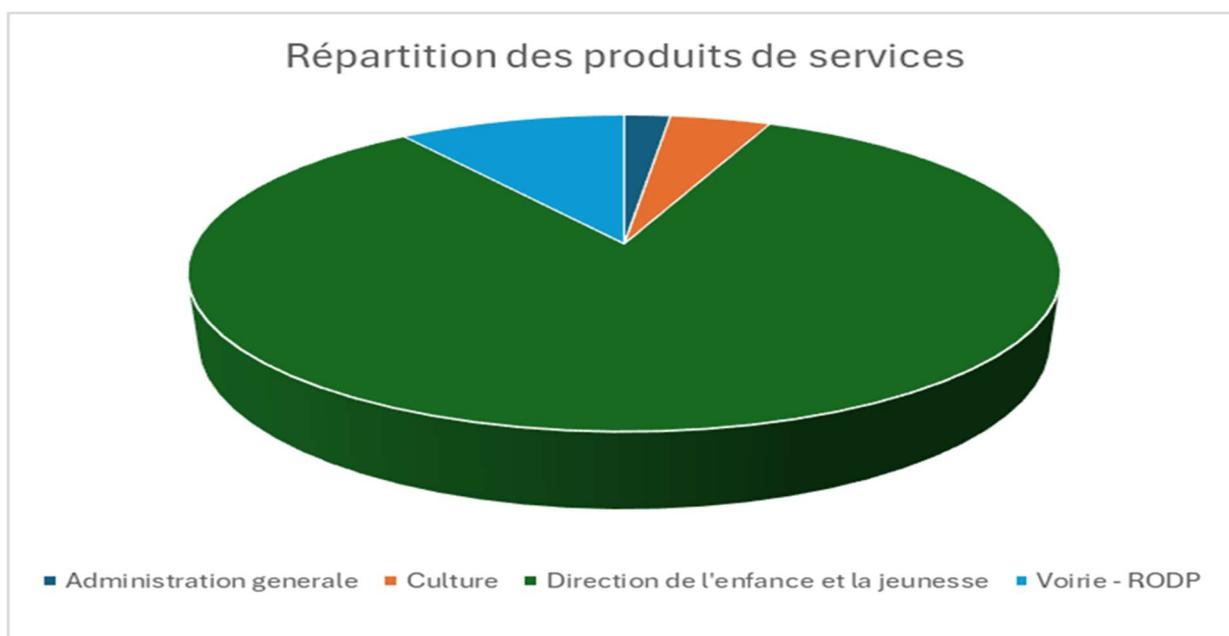
Le Compte Administratif 2023 du Budget de la COMMUNE se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**

- o *LES RECETTES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élèvent à 16 937 617.97€

- Le chapitre 013 « atténuation de charges » pour 233 314.07€
- Le chapitre 70 « ventes, produits fabriqués et prestations » pour 2 121 195.61€



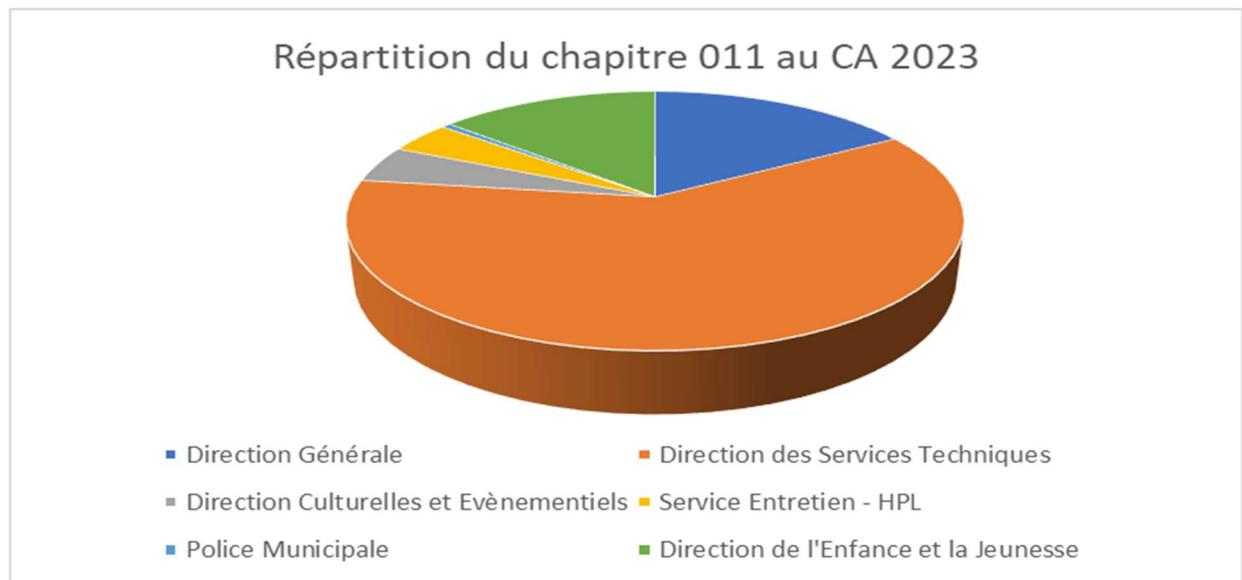
- Le chapitre 73 « Impôts et taxes » pour 3 941 519.00€
- Le chapitre 731 « Fiscalité locale » pour 5 560 741.52€
- Le chapitre 74 « dotations et participations » pour 3 302 466.58€
- Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » pour 1 534 382.39€
- Le chapitre 77 « produits exceptionnels » pour 6 933.20€
- Le chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre section – reprise sur subvention » pour 237 065.60€

- o *LES DEPENSES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 17 154 287.13€

- Le chapitre 011 « charges à caractère général » pour 3 484 599.39€

Le chapitre 011 par Direction		%
Direction Générale		17,43
Direction des Services Techniques		58,51
Direction Culturelles et Evènementielles		4,85
Service Entretien - HPL		4,18
Police Municipale		0,59
Direction de l'Enfance et la Jeunesse		14,44
		100,00



La direction générale regroupe les besoins de fonctionnement des services suivants :

- Direction Générale
- Administration générale
- Communication
- Ressources humaines
- Finances
- Urbanisme

La direction des services techniques regroupe les besoins de fonctionnement des services suivants :

- Espaces verts
- Bâtiment
- Voirie
- Garage

La direction culturelle et évènementielle regroupe les besoins de fonctionnement des services suivants :

- Programmations cinématographiques et spectacles
- Médiathèque
- Évènementiels

Le service entretien est placé sous l'autorité de la direction générale et gère l'ensemble des besoins matériel et humains nécessaire à l'entretien de l'ensemble des locaux.

La police municipale est placée sous l'autorité directe du Maire dans le cadre des pouvoirs de police et hiérarchiquement sous l'autorité du Directeur Général des Services.

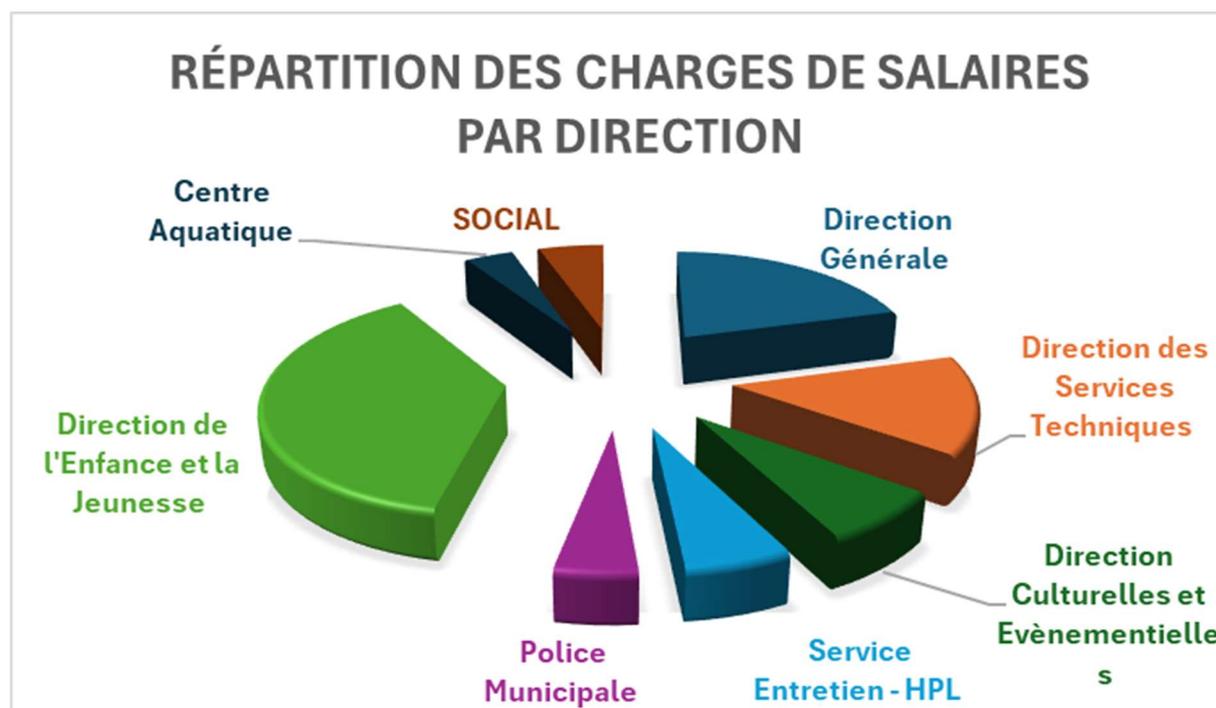
La direction de l'enfance et de la jeunesse regroupe les besoins de fonctionnement des services suivants :

- La crèche « La Farandole »
 - Le service éducation
 - Les ALSH
 - L'ex-budget Caisse des écoles pour la gestion des écoles Noas, Château, Rossignots, Roches
 - Les écoles Noas, Château, Rossignots, Roches
 - Les restaurants (Principal – Rossignots- Roches)
 - Le service Jeunesse
- Le chapitre 012 « charges de personnel » pour 7 738 630.84€

Répartition du chapitre 012 de 2020 à 2023

Le chapitre 011 par Direction	CA 2020	CA 2020 %	CA 2021	CA 2021 %	CA 2022	CA 2022 %	CA 2023	CA 2023 %
Direction Générale	1 486 674,03	19,21	1 502 484,86	20,30	1 430 695,39	18,42	1 596 273,85	20,63
Direction des Services Techniques	1 312 853,83	16,96	1 271 915,03	17,18	1 283 028,13	16,52	1 115 687,57	14,42
Direction Culturelles et Evènementielles	570 675,46	7,37	474 359,85	6,41	550 165,78	7,08	576 150,49	7,44
Service Entretien - HPL	567 486,49	7,33	546 036,78	7,38	588 391,22	7,57	466 543,33	6,03
Police Municipale	286 875,66	3,71	286 750,18	3,87	301 183,91	3,88	360 006,69	4,65
Direction de l'Enfance et la Jeunesse	2 749 290,13	35,51	2 677 572,63	36,17	2 897 662,04	37,31	2 922 067,08	37,76
Centre Aquatique	343 717,48	4,44	286 941,30	3,88	339 856,31	4,38	297 107,04	3,84
SOCIAL	423 138,69	5,47	355 883,44	4,81	375 970,76	4,84	404 794,79	5,23
	7 740 711,77	100,00	7 401 944,07	100,00	7 766 953,54	100,00	7 738 630,84	100,00

Répartition des charges de salaire par direction pour l'exercice 2023 :



7 sur 34

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240605-DELIB-2024-046-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Cliquez ici pour entrer du texte.

- Le chapitre 014 « atténuations de produits » pour 122 663.00€
- Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » pour 3 806 419.20€
- Le chapitre 66 « charges financières » pour 166 967.76€
- Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour 2 561.76€
- Le chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre section –dotations aux amortissements » pour 1 832 445.18€

- **Section d'investissement**

- o *LES RECETTES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des recettes d'investissement s'élèvent à 4 955 036.37€

- Le chapitre 13 « autres subventions d'investissement » pour 453 051.61€
- Le chapitre 10 « dotations et fonds diverses » pour 168 739.58€
- Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » compte 1641 pour 2 500 000.00€
- Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » compte 165 pour 800.00€
- Le chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre section –dotations aux amortissements » pour 1 832 445.18€

Auxquels s'ajoutent 3 492 980.77€ en restes à réaliser au chapitre 13 « autres subventions d'investissement » reportés sur le BP 2024.

- o *LES DEPENSES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des dépenses d'investissement s'élèvent à 3 077 154.93€

- Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » pour 191 051.43€
- Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour 1 635 788.18€
- Le chapitre 23 « immobilisations en cours » pour 24 945.26€
- Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » pour 988 304.46€
- Le chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre section – reprise sur subvention » pour 237 065.60€

Auxquels s'ajoutent 3 564 864.25€ en restes à réaliser reportés sur le BP 2024 et détaillés comme suit :

- Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » pour 156 407.40€
- Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour 3 248 456.85€
- Le chapitre 23 « immobilisations en cours » pour 160 000.00€

Soit :

Un résultat d'exercice déficitaire en section de fonctionnement de 216 669.16€.
Reprenant le solde excédentaire de l'exercice 2022 de 2 033 433.08€, 121 798.75€ au titre du résultat de clôture 2022 du budget Activités Culturelles, ainsi que le solde excédentaire du budget St Antoine à hauteur de 0.01€.
Soit un solde de clôture de 1 938 562.68€

Et

Un résultat d'exercice excédentaire en section d'investissement de 1 877 881.44€.
Reprenant le solde excédentaire de l'exercice 2022 de 6 164 737.38€, 105 747.26€ au titre du résultat de clôture 2022 du budget Activités Culturelles.
Soit un solde de clôture de 8 148 366.08€

3 – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2023 DU BUDGET COMMUNAL

Par prudence, les Résultats ont été repris partiellement par anticipation lors du vote du BP 2024 de la commune, il convient par conséquent de procéder à l'affectation définitive des résultats de clôture du CA 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'affectation définitive des résultats de clôture 2023 du budget principal de la commune sur le Budget Primitif 2024.

En section de fonctionnement :

Un résultat d'exercice déficitaire en section de fonctionnement de 216 669.16€.
Reprenant le solde excédentaire de l'exercice 2022 de 2 033 433.08€, 121 798.75€ au titre du résultat de clôture 2022 du budget Activités Culturelles, ainsi que le solde excédentaire du budget St Antoine à hauteur de 0.01€.
Soit un solde de clôture de 1 938 562.68€

Affectation en reprise anticipée au compte 002, en recettes de fonctionnement de 606 180.37€ sur le budget primitif 2024 de la commune.

Une affectation définitive du résultat 2023 au compte 002, en recettes de fonctionnement à hauteur de 832 382.31€ et une affectation au 1068 en excédent de fonctionnement capitalisé du solde de la section à hauteur de 500 000.00€.

L'état des rattachements 2023 en dépenses comme en recettes a été annexé à la maquette budgétaire primitif 2024 et s'élevait à :

9 sur 34

Dépenses de fonctionnement : 142 802.07€
Recettes de fonctionnement : 775 474.12€

En section d'investissement :

Un résultat d'exercice excédentaire en section d'investissement de 1 877 881.44€.
Reprenant le solde excédentaire de l'exercice 2022 de 6 164 737.38€, 105 747.26€ au titre du résultat de clôture 2022 du budget Activités Culturelles.

Soit un solde de clôture de 8 148 366.08€

Affectation en reprise anticipée au compte 001, en recettes d'investissement de 5 618 705.19€ sur le budget primitif de la commune.

Une affectation définitive du résultat 2023 au compte 001, en recettes d'investissement à hauteur de 2 529 660.89€ et une affectation au 1068 en excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 500 000.00€.

L'état des restes à réaliser 2023 détaillés ci-dessous en dépenses comme en recettes, a été annexé à la maquette budgétaire 2024

Dépenses d'investissement : 3 565 714.25€
Recettes d'investissement : 3 492 980.77€

4 – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 DE LA COMMUNE

Le Budget Supplémentaire 2024 de la COMMUNE se présente comme suit :

- **La section de fonctionnement sur le Budget Supplémentaire s'équilibre à **1 580 626.88€**, ce qui porte le total de la section pour l'exercice 2024 à **18 790 873.76€**.**

 - **LES RECETTES :**
 - **Le chapitre 002 « reprise anticipée partielle du résultat de fonctionnement »** a été abondé à hauteur de 606 180.37€ au Budget Primitif, et l'affectation définitive sur le

10 sur 34

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240605-DELIB-2024-046-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Cliquez ici pour entrer du texte.

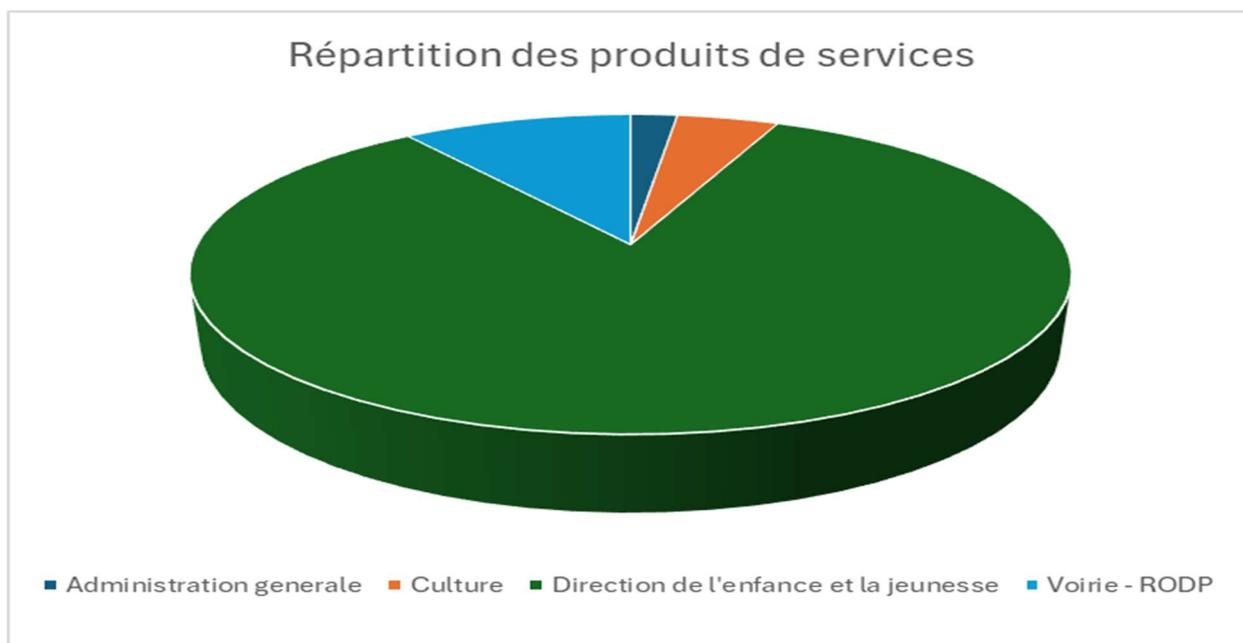
Budget Supplémentaire représente **832 382.31€**, ce qui porte le total du chapitre 002 à 1 438 562.68€.

- Le résultat excédentaire 2023 représente 1 938 565.67€, auquel s'ajoute 0.01€ correspondant à la reprise de résultat du budget St Antoine qui a fusionné avec le budget communal soit un résultat global de 1 938 565.68€, dont 500 000€ sont par conséquent affecté au compte 1068 au profit de la section d'investissement.
- **Le chapitre 70 « ventes, produits fabriqués et prestations »** a été abondé à hauteur de 1 932 385.00€, ce chapitre est ajusté au Budget Supplémentaire de **10 204.00€** portant ainsi le total du chapitre à 1 942 589.00€.

Les recettes liées aux produits de service préalablement estimés sur le ROB à 2 173 700.40€ ont été inscrites au BP avec prudence à 1 932 385.00€.

Dont, 637 267€ inscrits en redevance et produits de service auxquels s'ajoutent 10 204.00€ au titre des concessions cimetières sur le BS 2024 et 1 295 118€ au titre de refacturation de charges de personnel incluant les refacturations à la CCBN.

Répartition des produits de service par direction:



Pour rappel la direction de l'enfance et la jeunesse regroupe les services suivants :

- **La crèche « La Farandole »**
- **Le service éducation**
- **Les ALSH**

- **L'ex-budget Caisse des écoles pour la gestion des écoles Noas, Château, Rossignots, Roches**
- **Les restaurants (Principal – Rossignots- Roches)**
- **Le service Jeunesse**

- **Le chapitre 731 « Fiscalité locale »** a été abondé à hauteur de 6 351 931.59€ au Budget Primitif. Sur le Budget Supplémentaire, est inscrit un **retrait de 687 383.43€**.

-

Ce montant correspondant à la part DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) et des exonérations de taxes foncières qui se comptabilisent au chapitre 74. Ce qui porte le total du chapitre 731 de la fiscalité locale à 5 664 548.16€.

- **Le chapitre 74 « subventions d'exploitation »** a été abondé à hauteur de 3 134 476.92€ au Budget Primitif. Un ajustement de **1 103 676.00€** supplémentaire est inscrit au BS 2024 portant le total du chapitre à 4 238 152.92€.

1. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a été abondée au BP 2024 à hauteur de 460 371€, un retrait de 3 406.00€ est nécessaire puisque la part DGF 2024 a été notifiée à 456 965.00€.
2. La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) a été abondée au BP 2024 à hauteur de 371 127€ auxquels s'ajoutent 28 629.00€ sur le BS 2024.
3. La DSR (Dotation de Solidarité Rurale) a été abondée au BP 2024 à hauteur de 609 076€ auxquels s'ajoutent 340 897.00€ au BS 2024.
4. La DNP (Dotation Nationale de Péréquation) a été abondée au BP 2024 à hauteur de 66 263€ au BP 2024, auxquels s'ajoutent 13 253.00€ au BS 2024.
5. La DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) 543 205.00€, montant indiqué sur l'état 1259 de la fiscalité 2024.
6. Exonération au titre de la taxes foncière a été abondée au BP 2024 à hauteur de 347 180.00€ auxquels s'ajoutent 181 098.00€ au BS 2024.

- **Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante »** a été abondé à hauteur de 491 287.00€ au Budget Primitif, auxquels s'ajoute au Budget Supplémentaire **8 648.00€** au titre de remboursement sur facturation Orange, au titre de trop perçu sur le service informatique.

Le total du chapitre 75 représente ainsi 499 935.00€.

- **Le chapitre 76 « produits financiers »** est abondé au Budget Supplémentaire à hauteur de **113 100€** détaillé comme suit :

Ajustement lié aux recettes générées par les placements de fonds sur compte à terme à savoir :

- 2 000 000€ sur 3 mois soit 18 850.00€
- 5 000 000€ sur 6 mois soit 94 250.00€

L'épargne

L'Epargne : 7 000 000€

L'obtention conséquente (3 347 754€) de subventions d'investissements pour le programme d'investissement, a permis la souscription de deux placements de fonds réalisés sur l'exercice 2023, le premier de 2 000 000€ et le second de 5 000 000€ dans un souci d'optimisation des fonds et de ressources. Ces 2 placements ont généré 113 100.00€ sur l'exercice 2024.

Un nouveau placement de 3 000 000.00€ est en cours de réalisation, il correspond au programme d'investissement de la place Dupont Perrot pour lequel les études préalables aux travaux sont en cours.

L'endettement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Capital restant dû au 1er janvier	8 193 454,32 €	9 614 582,81 €	17 696 806,11 €	17 696 806,11 €	18 918 600,31 €	18 831 617,05 €

Le résultat 2023 étant de 1 938 565.68€ cela représente une capacité de désendettement à 9.71 ans.

- **Le chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre section – reprise sur subvention » a été abondé à hauteur de 530 000.00€ au Budget Primitif et un ajustement de **200 000.00€** est inscrit au BS portant ainsi le total du chapitre à **730 000.00€**.**

En M57 les recettes doivent faire l'objet de reprise et d'amortissement au prorata temporis, au même titre que les dépenses correspondantes.

○ **LES DEPENSES :**

- **Le chapitre 011 « charges à caractère général » a été abondé à hauteur de 3 728 481.24€ au Budget Primitif. Au BS est appliquée une inscription supplémentaire de **450 331.36€** détaillée comme ci- après, portant ainsi le total du chapitre à **4 178 812.60€** pour l'exercice 2024.**

Focus sur les fluides qui étaient estimés à 1 133 277€ sur le ROB et qui consécutivement à l'annonce d'une première augmentation de 10% du prix de l'électricité, a donné lieu à un ajustement au budget

13 sur 34

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240605-DELIB-2024-046-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Cliquez ici pour entrer du texte.

primitif à hauteur de 1 198 884€ sur le chapitre 011. Une seconde augmentation est attendue pour le 1^{er} juillet prochain, nécessitant par prudence un nouvel ajustement des fluides :

- 179 275.00€ pour l'éclairage public inscrits au BP.
- 482 405.00€ pour les consommations électriques de l'ensemble des bâtiments inscrits au BP auxquels s'ajoutent 70 100.00€ au BS 2024.
- 537 204.00€ ont été inscrits au BP 2024 pour couvrir le besoin annuel et ne nécessitent pas d'ajustement à cet instant.

Ajustement de 49 900.00€ au compte 6041 au titre des diagnostics et bureaux de contrôle sur les bâtiments communaux portant ce poste à 69 900.00€ pour l'exercice 2024.

Ajustement de 3 111.00€ au compte 6042 au titre des achats de prestations de services notamment sur les sorties dédiées à la direction de l'enfance et de la jeunesse.

Ajustement de 1 350.00€ au compte 60632 au titre des achats de petits matériels divers services.

Ajustement de 300.00€ au compte 6064 au titre d'achats de fournitures administratives réparties sur plusieurs services.

Ajustement de 2 000.00€ au compte 6067 au titre d'ouverture de classe pour la prochaine rentrée.

Ajustement de 5 835.00€ au compte 611 au titre des contrats de prestations de services divers services.

Ajustement de 8 170.00€ au compte 61358 au titre des locations de matériel sur le service informatique correspondant à la location de copieurs dans le cadre du nouveau marché.

Ajustement de 205 253.36€ au compte 615221 au titre des travaux d'entretien et de réparation sur les bâtiments communaux.

Ajustement de 2 500.00€ au compte 61558 au titre des réparations sur biens mobiliers (matériels divers services).

Ajustement de 5 500.00€ au compte 6161 au titre de l'augmentation du contrat d'assurance multirisque de la commune 2024.

Ajustement de 1 500.00€ au compte 6168 au titre de l'augmentation du contrat de la flotte automobile.

Ajustement de 362.00€ au compte 6188 au titre de frais divers, notamment sur le service des affaires générales.

Ajustement de 21 720.00€ au compte 62268 au titre des honoraires.

Ajustement de 16 207.00€ au compte 6231 au titre des frais d'annonce et insertion sur la cellule marchés publics.

Ajustement de 41 516.00€ au compte 6232 au titre des fêtes et cérémonies, incluant 30 000.00€ sur la direction culturelle au titre du programme culturel et des JO 2024, dont 10 000.00€ sur les manifestations festives, 1 241.00€ sur le service espaces verts pour l'achat de plantes dans le cadre des rétro'olympiques, 2 775.00€ sur le service caisse des écoles pour l'achat des dictionnaires et 7 500.00€ sur le service jeunesse pour les festiv'été.

Inscription de 6 000.00€ au compte 6238 communications diverses sur le service communication.

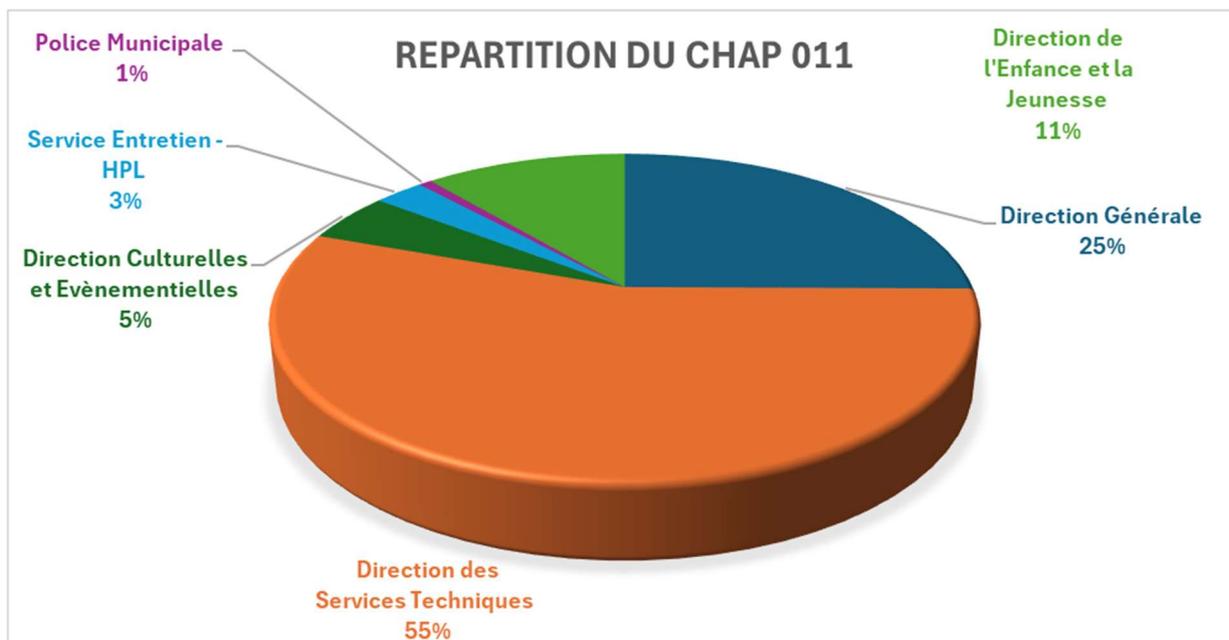
Ajustement de 8 090.00€ au compte 6247, liées aux sorties de la direction enfance jeunesse.

Ajustement de 500.00€ au compte 6251 sur le remboursement de frais de déplacement.

Ajustement de 387.00€ au compte 6288 pour les frais vétérinaires et le traitement de SIERRA, chien d'intervention de la brigade cinéophile de la police municipale.

Répartition des dépenses du chapitre 011 par direction :

Le chapitre 011 par Direction	% ROB	ROB 2024	BP 2024	% BP	BP + BS 2024	2024%
Direction Générale	17,43	661 358.71	840 136.94	22.53	1 054 273,30	25,14
Direction des Services Techniques	58,51	2 219 390.73	2 144 515.80	57.52	2 325 256,80	55,45
Direction Culturelles et Evènementielles	4,85	184 110.12	176 073.00	4.72	204 240,00	4,87
Service Entretien - HPL	4,18	158 550.37	115 400.00	3.09	115 400,00	2,75
Police Municipale	0,59	22 364.79	29 330.00	0.79	30 017,00	0,72
Direction de l'Enfance et la Jeunesse	14,44	547 537.92	423 025.50	11.35	464 285,50	11,07
	100,00	3 793 312.64	3 728 481.24	100.00	4 193 472,60	100



Il existe une variation sur la direction générale, consécutive au rattachement budgétaire du service urbanisme et “Petite ville de demain”, initialement prévu sur le ROB au sein de la direction des services techniques.

Répartition des services au sein des directions :

La direction générale regroupe les besoins de fonctionnement des services suivants :

- Direction Générale et Cabinet du Maire
- Administration générale
- Communication
- Ressources humaines
- Finances
- Informatique
- Urbanisme – PVD (Petite Ville de Demain)

La direction des services techniques regroupe les besoins de fonctionnement des services suivants :

- Espaces verts
- Bâtiment
- Voirie
- Garage
- Sports
- HPL Entretien

La direction culturelle et évènementielle regroupe les besoins de fonctionnement des services suivants :

- Programmations cinématographiques et spectacles
- Médiathèque
- Évènementiels
- Commerce et artisanat

La police municipale est placée sous l'autorité directe du Maire dans le cadre des pouvoirs de police et hiérarchiquement sous l'autorité du Directeur Général des Services.

La direction de l'enfance et de la jeunesse regroupe les besoins de fonctionnement des services suivants :

- La crèche « La Farandole »
- Le service éducation
- Les ALSH
- L'ex-budget Caisse des écoles pour la gestion des écoles Noas, Château, Rossignots, Roches
- Les restaurants (Principal – Rossignots- Roches)
- Le service Jeunesse

Il est à noter que sur les services techniques la charge des fluides représente 1 307 984.00€.

- Eau 45 000.00€
- Electricité 725 780.00€
- Gaz 537 204.00€

- **Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante »** a été abondé au BP 2024 à hauteur de 3 270 285.01€ auxquels s'ajoutent **26 775.52.00€** au Budget Supplémentaire et détaillés comme suit, ce qui porte le total du chapitre à 3 297 060.53€.

Il est à noter sur ce chapitre, qu'une hausse de 100 000€ de la subvention d'équilibre de fonctionnement accordée au CCAS pour l'exercice 2024 a été consentie au Budget Primitif 2024, auxquels s'ajoute un effort supplémentaire au BS de 13 000€ au profit du compte 657363 à destination de la politique des séniors.

Par ailleurs, d'autres articles font l'objet d'ajustement :

- Article 65312 frais de missions et déplacement + 1 000.00€
- Article 6553 service incendie + 4 775.52€
- Article 65748 Subventions aux personnes de droits privés + 8 000.00€ de subvention exceptionnelle pour l'association Nangis Natation

- **Le chapitre 67 « charges spécifiques »** a été abondé à hauteur 2 000.00€ au budget Primitif 2024. **35 000.00€** sont ajoutés au Budget Supplémentaire en prévision des annulations de rattachement qui pourraient intervenir début juillet si les engagements 2023 n'ont pas fait l'objet de facturation au 30 juin 2024.

Portant ainsi le total du chapitre 67 à 37 000.00€.

- **Le chapitre 68 « Dotations aux provisions »** a été abondé à hauteur de 50 000.00€ auxquels s'ajoutent **868 520.00€** au Budget Supplémentaire au titre des provisions pour risques et charges. Portant ainsi le total du chapitre 68 à 918 520.00€.

Ce chapitre est abondé par prudence pour faire face aux imprévus et risques éventuels, conformément aux obligations de la nomenclature M57 et en considérant que le poste des fluides a contraint la collectivité à revoir le budget en décision modificative en septembre 2023 pour faire face à la forte augmentation de l'électricité et à la levée du filet énergétique (290 000€ en DM sur l'exercice 2023).

Une première augmentation de 10% du prix de l'électricité effective au 1er février est déjà prise en compte sur le BP 2024, une seconde augmentation prévue pour le 1^{er} juillet 2024 sans connaissance des taux qui seront appliqués à déjà été annoncée.

Par ailleurs les surcoûts engendrés par le fonctionnement du centre aquatique obligent la collectivité à la plus grande prudence sur des régularisations de fluides en relevés réels de consommation à la fin du 1^{er} semestre 2024.

- **Le chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre section –dotations aux amortissements »** a été abondé à hauteur de 760 000.00€ au BP 2024 et un ajustement de 200 000.00€ est inscrit au BS 2024.

Ce qui porte le total du compte 6811- dotation aux amortissements sur le chapitre 042 à 960 000€.

Poursuite des apurements et des intégrations des dotations au prorata temporis à mesure du mandatement des dépenses d'investissement (Particularité de la nomenclature M57).

- **La section d'investissement sur le Budget Supplémentaire s'équilibre à 3 229 660.89€, ce qui porte le total de la section pour l'exercice 2024 à 14 362 931.85€.**

- *LES RECETTES :*

- **Le chapitre 001 « solde d'exécution positif »** a été abondé à hauteur de 5 618 705.19€ auxquels s'ajoutent **2 529 660.89€** au Budget Supplémentaire en affectation définitive du résultat 2023, portant ainsi le chapitre 001 à 8 148 366.08€.

Affectation en reprise anticipée sur le BP 2024, au compte 001 en recettes d'investissement de 5 618 705.19€.

Un résultat de clôture excédentaire en section d'investissement de 8 148 366.08€ reprenant le solde excédentaire de l'exercice 2022 de 6 270 484.64 €.

Solde de clôture définitif de la section d'investissement affecté au budget supplémentaire à hauteur de 2 529 660.89€.

- **Le chapitre 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »** 500 000.00€
Solde du résultat excédentaire 2023 de la section de fonctionnement, non affecté au compte 002 en recettes de fonctionnement et affecté au profit de la section d'investissement.
- **Le chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre section – dotations aux amortissements »** a été abondé au BP 2024 à hauteur de 760 000.00€ auxquels s'ajoutent **200 000.00€** sur le Budget Supplémentaire 2024, portant ainsi le total du chapitre à 960 000.00€.

Amortissement des dépenses d'investissement antérieures et au prorata temporis, des dépenses d'investissement qui seront constatées au cours de l'exercice 2024. Par conséquent, ce poste comptable peut être amené à évoluer au cours de l'exercice.

○ **LES DEPENSES :**

- **Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles »** a été abondé au BP 2024 à hauteur de 306 407.40€ auxquels s'ajoutent 278 970.00€ au titre des études préalables aux travaux d'investissement détaillé comme suit :
 - Article 2031 + 285 470.00€ au titre des études préalables à la rédaction des cahiers des charges pour les travaux du programme d'investissement
 - Article 2051 – 6 500.00€ correspondant à des logiciel mis à disposition en accès distant et imputable au compte 65811 en section de fonctionnement.
- **Le chapitre 204 « subvention d'équipement versée »** a été abondé au BP 2024 à hauteur de 85 500.00€ auxquels s'ajoutent **50 142.00€** sur le Budget Supplémentaire 2024, portant le chapitre à 135 642.00€.

Cette inscription budgétaire correspond aux subventions de travaux qui pourront être versées, dans le cadre de la convention de l'OPAH-RU

- **Le chapitre 21 « immobilisations corporelles »** a été abondé au BP 2024 **8 890 757.36€** auxquels s'ajoutent **2 700 548.89€** détaillés ci-dessous, portant ainsi le total du chapitre à : 11 591 306.25€.

- Travaux ALSH la JOUERIE pour 1 260 053.50€ (1ère phase – estimatif à confirmer- 1 500 000.00€) inscrits au BP 2024 et **261 000.00€** ajoutés au BS 2024 portant le total de l'opération à 1 521 053.50€.
- Un retrait de **41 000.00€** est appliqué au compte 21312 qui a été surestimé au BP 2024.
- Plateau sportif pour 671 405.00€ inscrits au BP 2024 auxquels s'ajoutent **478 595.00€** au BS 2024 portant la première phase du projet à 1 150 00.00€ et le total du compte 2128 à 1 310 976.95€.
- Travaux dans divers bâtiments communaux 120 000.00€ ont été inscrits au BP 2024 auxquels s'ajoutent **500 182.06€** au BS 2024 dans le cadre des travaux d'investissements sur les bâtiments communaux, portant ainsi le total du compte 21351 à 1 024 758.64€.
- Travaux de voirie 780 000.00€ ont été inscrits au BP 2024 dans le cadre du bail de voirie, auxquels s'ajoutent au BS 2024 511 000.00€ au titre des travaux de la rue Aristide Briand.
- Ajustement du compte 21534 à hauteur de **400 000.00€** concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public, initialement inscrits au BP à 2 535 205.69€, ce qui porte le total de l'opération à 2 935 205.69€ pour l'exercice 2024.
- Ajustement de 17 869.00€ sur l'ensemble des services pour l'achat de matériel.

- **Le chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre section – reprise sur subvention »** a été abondé au BP 2024 530 000.00€ auxquels s'ajoutent **200 000.00€** au BS 2024 portant ainsi le total du chapitre à 730 000.00€.

Amortissement des subventions d'investissement perçues antérieurement et au prorata temporis, des subventions d'investissement qui seront constatées au cours de l'exercice 2024. Par conséquent, ce poste comptable peut être amené à évoluer au cours de l'exercice.

LES BUDGETS ANNEXES

5 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 EAU POTABLE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2023 du budget EAU POTABLE.

Le Compte de Gestion 2023 du Budget Eau Potable se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**

- *LES RECETTES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élève à 503 723.63€

- *LES DEPENSES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élève à 698 366.93€

- **Section d'investissement**

- *LES RECETTES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des recettes d'investissement s'élève à 43 876.88€

- *LES DEPENSES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des dépenses d'investissement s'élève à 34 248.38€

6 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 EAU POTABLE

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2023 du budget Eau Potable.

Le Compte Administratif 2023 du Budget Eau Potable se présente comme suit :

21 sur 34

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240605-DELIB-2024-046-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Cliquez ici pour entrer du texte.

- **Section de fonctionnement**

- *LES RECETTES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élève à 503 723.63€

- Le chapitre 70 « ventes, produits fabriqués et prestations » pour 448 960.00€
- Le chapitre 74 « subventions d'exploitation » pour 44 002.34€
- Le chapitre 77 « produits exceptionnels » pour 210.00€
- Le chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre section – reprise sur subvention » pour 10 551,29 €

- *LES DEPENSES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élève à 698 366.93€

- Le chapitre 011 « charges à caractère général » pour 37 953.06€
- Le chapitre 012 « charges de personnel » pour 20 159.25€
- Le chapitre 66 « charges financières » pour 3 584.98€
- Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour 592 792.76€
- Le chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre section – dotations aux amortissements » pour 43 876.88€

- **Section d'investissement**

- *LES RECETTES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des recettes d'investissement s'élève à 43 876.88€

- Le chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre section – dotations aux amortissements » pour 43 876.88€

- *LES DEPENSES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des dépenses d'investissement s'élève à 34 248.38€

- Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour 1 340.29€
- Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » pour 22 356.80€
- Le chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre section – reprise sur subvention » pour 10 551,29€

Soit :

Un résultat d'exercice déficitaire en section de fonctionnement de 194 643.30€, auquel s'ajoute le solde excédentaire de l'exercice 2022 de 592 792.76€.

Soit un solde excédentaire de clôture de 398 149.46€

Et

Un résultat d'exercice excédentaire en section d'investissement de 9 628.50€, auquel s'ajoute le solde excédentaire de l'exercice 2022 de 731 567.63€.

Soit un solde excédentaire de clôture de 741 196.13€.

7 – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2023 SUR LE BS 2024 EAU POTABLE

Par prudence, les Résultats provisoires retenus pour la reprise anticipée lors du vote du BP 2024 du budget EAU POTABLE, ont été repris que partiellement.

Par conséquent, il convient de procéder à l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2023 sur le BS 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2023 du budget eau potable sur le Budget Supplémentaire 2024.

En section de fonctionnement :

Un résultat d'exercice 2023 déficitaire en section de fonctionnement de 194 643.30€, auquel s'ajoute le solde excédentaire de l'exercice 2022 de 592 792.76€ soit 398 149.46€.

Aucune reprise anticipée au BP 2024.

Soit un solde excédentaire de clôture 2023 de 398 149.46€ à affecter au compte 002 en recettes de fonctionnement.

Il existe un rattachement de recettes de fonctionnement à hauteur de 60 950.00€ correspondant au reliquat de subvention de l'agence de l'eau selon la convention 1088254, l'état des rattachements est joint à la maquette budgétaire du BS 2024.

8 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE EAU POTABLE

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Budget Supplémentaire 2024 EAU POTABLE détaillé dans la note de synthèse et annexée au budget.

23 sur 34

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240605-DELIB-2024-046-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Cliquez ici pour entrer du texte.

La section de fonctionnement s'équilibre à 398 349.46€ portant le total de la section à 1 068 171.46€

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractères général	203 149.46€
Chapitre 65 Charges de gestion courante	200.00€
Chapitre 67 Charges exceptionnelles 000.00€	195
Total dépenses de fonctionnement	398 349.46€

Il n'existe pas de rattachements de dépenses de fonctionnement sur ce budget.

RECETTES

Chapitre 002 Résultat reporté	398 149.46€
Chapitre 75 Produits de gestion courante	200.00€
Total Recettes de fonctionnement	398 349.46€

Il existe un rattachement de recettes de fonctionnement à hauteur de 60 950.00€ correspondant au reliquat de subvention de l'agence de l'eau selon la convention 1088254, l'état des rattachements est joint à la maquette budgétaire du BS 2024.

La section d'investissement s'équilibre à 90 629.13€ portant le total de la section à 873 086.13€ pour le budget 2024 EAU POTABLE.

DEPENSES

Chapitre 21 Immobilisations corporelles	90 629.13€
Total dépenses d'Investissement	90 629.13€

Il n'y a pas de restes à réaliser de dépense d'investissement sur ce budget.

RECETTES

Chapitre 001 Résultat reporté	90 629.13€
Total recettes d'Investissement	90 629.13€

Il n'y a pas de restes à réaliser de recette d'investissement sur ce budget.

24 sur 34

9 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2023 du budget Assainissement.

Le Compte de Gestion 2023 du Budget Assainissement se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**

- *LES RECETTES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élèvent à 225 088.54€

- *LES DEPENSES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 152 262.14€

- **Section d'investissement**

- *LES RECETTES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des recettes d'investissement s'élèvent à 95 600.00€

- *LES DEPENSES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des dépenses d'investissement s'élèvent à 135 989.87€

10 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2023 du budget Assainissement.

Le Compte Administratif 2023 du Budget Assainissement se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**

- *LES RECETTES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élèvent à 225 088.54€

- Le chapitre 70 « ventes, produits fabriqués et prestations » pour 152 565.96€
- Le chapitre 74 « subventions d'exploitation » pour 55 335.54€
- Le chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre section – reprise sur subvention » pour 17 187.04€

- *LES DEPENSES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 152 262.14€

- Le chapitre 011 « charges à caractère général » pour 39 178.25€
- Le chapitre 012 « charges de personnel » pour 20 159.25€
- Le chapitre 65 « charges de gestion courante » pour 0.12€
Régularisation sur les équilibres de TVA.
- Le chapitre 66 « charges financières » pour - 2 675.48€
Mandat annulatif lié à la contrepartie des ICNE sur échéances d'emprunts 2022-2023
- Le chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre sections » pour 95 600.00€

- **Section d'investissement**

- *LES RECETTES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des recettes d'investissement s'élèvent à 95 600.00€

- Le chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre sections » pour 95 600.00€

Auxquels s'ajoutent 42 280.00€ en restes à réaliser au chapitre 13 « autres subventions d'investissement » reportés sur le BP 2024.

- *LES DEPENSES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des dépenses d'investissement s'élèvent à 135 989.87€

- Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » pour 76 031.78€
- Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour 19 025.92€
- Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » pour 23 745.13€
- Le chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre section – reprise sur subvention » pour 17 187.04€

26 sur 34

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240605-DELIB-2024-046-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Cliquez ici pour entrer du texte.

Auxquels s'ajoutent 38 595.24€ en restes à réaliser reportés sur le BP 2024 et détaillés comme suit :

- Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour 38 595.24€
L'état des restes à réaliser a été joint à la maquette du budgétaire du budget primitif 2024 Assainissement.

Soit :

**Un résultat d'exercice 2023 déficitaire en section d'investissement de 40 389.87€.
Reprenant le solde excédentaire de l'exercice 2022 de 167 912.89€.
Soit un solde de clôture de 127 523.02€**

Et

**Un résultat d'exercice excédentaire en section de fonctionnement de 72 826.40€.
Reprenant le solde déficitaire de l'exercice 2022 de 10 908.93€.
Soit un solde de clôture de 61 917.47€.**

11 – AFFECTATION DES RESULTATS 2023 ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget ASSAINISSEMENT sur le Budget Supplémentaire 2024.

En section de fonctionnement :

Un résultat d'exercice 2023 excédentaire en section de fonctionnement de 72 826.40€, auquel s'ajoute le solde déficitaire de l'exercice 2022 de 10 908.93€.

Aucune reprise anticipée au BP 2024.

Soit un solde excédentaire de clôture 2023 de 61 917.47€ à affecter au compte 002 en recettes de fonctionnement.

Il n'existe pas de restes à réaliser en dépense ni en recette de fonctionnement sur ce budget pour l'exercice 2023.

En section d'investissement :

Un résultat d'exercice 2023 déficitaire en section d'investissement de 40 389.87€, auquel s'ajoute le solde excédentaire de l'exercice 2022 de 167 912.89€.

Aucune reprise anticipée au BP 2024.

Soit un solde excédentaire de clôture 2023 de 127 523.02€ à affecter au compte 001 en recettes d'investissement.

Auxquels s'ajoutent en recettes d'investissement 42 280.00€ de restes à réaliser au chapitre 13 « autres subventions d'investissement » et en dépenses d'investissement 38 595.24€ au chapitre 21 « immobilisations corporelles ».

L'état des reports d'investissement a été joint à la maquette budgétaire lors du vote du BP 2024.

12 – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 DE L'ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Budget Supplémentaire 2024 ASSAINISSEMENT détaillé dans la note de synthèse et annexée au budget.

La section de fonctionnement s'équilibre à 61 917.47€

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractères général	61 417.47€
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	500.00€
Total dépenses de fonctionnement	61 917.47€

RECETTES

Chapitre 002	61 917.47€
Total Recettes de fonctionnement	61 917.47€

La section d'investissement s'équilibre à – 159 713.76€

DEPENSES

Chapitre 21 Immobilisations corporelles	-159 713.76€
Ajustement de l'enveloppe de travaux d'assainissement	
Total dépenses d'Investissement	- 159 713.76€

RECETTES

28 sur 34

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240605-DELIB-2024-046-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Cliquez ici pour entrer du texte.

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées Ajustement du besoin d'emprunt d'équilibre 2024	- 287 236.78€
Chapitre 001 Résultat reporté	127 523.02€
Total recettes d'Investissement	- 159 713.76€

11 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 CENTRE AQUATIQUE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2023 du budget Centre Aquatique – Aqualude.

Le Compte de Gestion 2023 du Budget Centre Aquatique - Aqualude se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**

- *LES RECETTES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 117 330.44€

- *LES DEPENSES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 807 147.40€

- **Section d'investissement**

- *LES RECETTES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des recettes d'investissement s'élèvent à 28 572.21€

- *LES DEPENSES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des dépenses d'investissement s'élèvent à 1 485.84€

14 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CENTRE AQUATIQUE

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2023 du budget CENTRE AQUATIQUE – AQUALUDE.

Le Compte Administratif 2023 du Budget de la CENTRE AQUATIQUE – AQUALUDE se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**

- *LES RECETTES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 117 330.44€

- Le chapitre 70 « ventes, produits fabriqués et prestations » pour 35 982.41€
Produits liés à l'activité de la structure.
- Le chapitre 74 « dotations et participations » pour 1 081 348.03€
Subvention communale 2023.

- *LES DEPENSES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 807 147.40€

- Le chapitre 011 « charges à caractère général » pour 429 420.67€
Dont 361 843.24€ pour les fluides réglés directement par la structure.
- Le chapitre 012 « charges de personnel » pour 348 312.42€
Refacturation des charges de salaires supportées par le budget communal.
- Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » pour 842.10€
Remboursement des séances de natations correspondant à la période de fermeture de la structure.
- Le chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre section –dotations aux amortissements » pour 28 572.21€
-

Dont 108 302.13€ de rattachements au chapitre 011 et 207 003.58€ au chapitre 012 affectés lors du vote du BP 2024.

L'état des rattachements a été joint à la maquette budgétaire du BP 2024.

- **Section d'investissement**

30 sur 34

○ *LES RECETTES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des recettes d'investissement s'élèvent à 28 572.21€

- Le chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre section –dotations aux amortissements » pour 28 572.21€

○ *LES DEPENSES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des dépenses d'investissement s'élèvent à 1 485.84€

- Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour 1 485.84€
Remplacement d'extincteurs.

Soit :

Un résultat d'exercice excédentaire en section de fonctionnement de 310 183.04€.

Auquel s'ajoute le résultat de clôture 2022 à hauteur de 8 052.00€.

Soit un solde de clôture de 318 235.04€

Et

Un résultat d'exercice excédentaire en section d'investissement de 27 086.37€.

Auquel s'ajoute le résultat de clôture de l'exercice 2022 de 95 332.79€.

Soit un solde de clôture de 122 419.16€.

15 – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2023 CENTRE AQUATIQUE

Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'affectation des résultats du Compte Administratif 2023 du budget CENTRE AQUATIQUE - AQUALUDE

Le Compte Administratif 2023 du budget CENTRE AQUATIQUE - AQUALUDE présente des résultats détaillés comme suit :

- **Section de fonctionnement**

Un résultat d'exercice excédentaire en section de fonctionnement de 310 183.04€.

Auquel s'ajoute le résultat de clôture 2022 à hauteur de 8 052.00€.

Soit un solde de clôture de 318 235.04€

Dont 108 302.13€ de restes à réaliser au chapitre 011 affectés lors du vote du BP 2024 et 207 003.58€ au chapitre 012 affectés lors du vote du BP 2024.

L'état des restes à réaliser a été joint à la maquette budgétaire du BP 2024.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **318 235.04€** a fait l'objet d'une reprise partielle lors du vote du BP 2024, au compte 002 en recettes de fonctionnement à hauteur de **8 052.00€**. Il convient par conséquent, de procéder à l'affectation définitive du résultat au compte 002 en recette de fonctionnement pour **310 183.04€**.

- **Section d'investissement**

Un résultat d'exercice excédentaire en section d'investissement de 27 086.37€.

Auquel s'ajoute le résultat de clôture de l'exercice 2022 de 95 332.79€.

Soit un solde de clôture de 122 419.16€.

Le résultat excédentaire de la section d'investissement de **122 419.16€** a fait l'objet d'une reprise partielle lors du vote du BP 2024, au compte 001 en recettes d'investissement à hauteur de **63 846.00€**. Il convient par conséquent, de procéder à l'affectation définitive du résultat au compte 001 en recette de fonctionnement pour **58 573.16€**.

Il n'existe pas de reste à réaliser pour cette section.

16 – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 DU CENTRE AQUATIQUE

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Budget Supplémentaire 2024 Centre Aquatique-Aqualude comme détaillé dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

La section de fonctionnement s'équilibre sur le BS à **335 183.04€** portant ainsi le total de la section à **1 255 666.04€** pour l'exercice 2024.

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractère général	74 283.04€
Chapitre 012 Charges de personnel, frais assimilé Ajustement des charges de personnel intégrant le besoin éventuel d'intérimaire saisonniers pour cet été et la poursuite des régularisations sur la refacturation des charges de personnel sur exercice antérieurs.	258 200.00€
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	2 700,00€
Total dépenses de fonctionnement	335 183.04€

Le chapitre 011 comprend :

- 3 436.96€ au titre des contrôles périodiques,
- 10 000€ d'ajustement pour l'électricité,
- 10 000€ pour le gaz,
- 1 500€ d'ajustement pour les fournitures d'entretien,
- 11 500€ pour les fournitures de petit équipement,
- 300€ au titre des EPI,
- 200€ en fournitures administratives,
- 300€ pour les consommables,
- 2 000€ au titre des locations,
- 29 726.08€ au titre des travaux d'entretien,
- 5 000€ au titre des contrats de maintenances,
- 320€ pour les frais bancaires sur la régie.

RECETTES

Chapitre 70 Produits de services	25 000.00€
Ajustement des crédits en fonction des recettes déjà encaissées.	
R 002 Résultat reporté Affectation définitive	310 183.04€
<i>Total recettes de fonctionnement</i>	<i>335 183.04€</i>

La section d'investissement s'équilibre sur le BS à **58 573.16€** portant ainsi le total de la section à **151 019.16€** pour l'exercice 2024.

DEPENSES

Chapitre 21 Immobilisations corporelles	58 573.16€
Travaux de mise en conformité de la structure conformément à la commission de sécurité	
<i>Total dépenses d'Investissement</i>	<i>58 573.16€</i>

RECETTES

Chapitre 001 Résultat reporté Affectation définitive du résultat	58 573.16€
<i>Total recettes d'Investissement</i>	<i>58 573.16€</i>

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240605-DELIB-2024-046-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

[Cliquez ici pour entrer du texte.](#)